

# *Règlement La Médiévale 2023*

La Médiévale est une course pédestre comportant 2 circuits : 9 et 16,5 km organisée dans la ville de Parthenay par l'association Jog'Gâtine le 22 octobre 2023. Cette course était, les années précédentes, appelée Trail Urbain. Ce règlement sera affiché sur le site de Jog'Gâtine.

## *Le parcours*

Le départ et l'arrivée seront donnés au Complexe sportif des Grippeaux. Conformément à l'esprit trail, le parcours sera matérialisé par un fléchage au sol et de la rubalise. Il appartient aux concurrents de repérer et de suivre le balisage.

## *Protection de l'environnement*

Les participants sont priés de conserver sur eux tous leurs déchets, et de les déposer dans les poubelles disposées aux ravitaillements. En cas d'abandon de ceux-ci, le concurrent sera mis hors-course.

## *Inscriptions*

Inscription en ligne via le site [ok-time.fr](https://ok-time.fr) à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et jusqu'au jeudi soir, 19 octobre 2023 à 23h00 et sur place via le bulletin d'engagement. Le bulletin d'engagement ne sera pas disponible autre que le samedi 21 octobre dans la galerie marchande du Leclerc de Parthenay et le dimanche 22 octobre 2023 sur le site de la course.

Les droits d'inscriptions sont :

- 8 € circuit 9 km et 13 € circuit 16,5 km jusqu'au 20 octobre 2023 à 23h00 (hors frais d'inscription), ou avec une majoration de 2 € le samedi 21 octobre 2023 dans la galerie marchande de Leclerc Parthenay et sur place le dimanche 22 Octobre 2023 de 8h à 9h.
- 7 € pour la marche de 9 km : inscriptions uniquement la veille au Leclerc de Parthenay et sur place le jour-même.

L'épreuve est limitée à 499 coureurs et 300 marcheurs.

## *Conditions de participation*

Courses ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés ayant 16 ans révolu le jour de la course pour le 9 km et 18 ans révolu le jour de la course pour le 16,5 km. Pour les mineurs, une autorisation parentale doit être fournie et signée par les parents. Les accompagnateurs à vélo, et les coureurs sans dossards sont interdits sur le parcours.

Le parcours ne permet pas l'accueil d'athlètes en fauteuil. Le port des bâtons n'est pas autorisé pour les coureurs.

## Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

### Les horaires

- 8h00 Ouverture du stade des Grippeaux
- 9h30 Départ de la course
- 9h35 Départ de la marche
- 12h15 Remise des récompenses
- *Temps de course limité à 2h15*

### Les récompenses coureurs

- Aux 5 premiers hommes scratch de chaque circuit : 9 et 16,5 km
- Aux 5 premières femmes scratch de chaque circuit : 9 et 16,5 km
- 1 lot convivial pour chaque dossard retiré.
- 1 lot à l'équipe la plus représentée.
- 1 lot à l'entreprise la plus représentée.
- Tirages au sort

### Les récompenses marcheurs

- 1 lot convivial pour chaque inscription
- Une boisson et un sandwich offerts à la fin du parcours

### Certificat médical

Joindre un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie, ou être titulaire d'une licence Athlétisme compétition délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la course.

### Dossards

Les dossards sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité :

- *le samedi 21 octobre 2023 de 9h à 17h dans **la galerie marchande de Leclerc Parthenay***
- *le dimanche 22 octobre 2023 de 8h00 à 9h00 au complexe des Grippeaux.*

Le dossard doit être porté devant, visible et dans son intégralité durant la totalité de l'épreuve. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## Chronométrage

Le chronométrage est assuré par OK-Time. Ce dernier est effectué par des puces électroniques disposées sur les dossards ou à la chaussure. Le port d'une puce électronique ne correspondant pas à l'identité du porteur, entraînera la disqualification du concurrent.

## Publication des résultats

Conformément à la loi dite « Informatique et Liberté », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat.

## Ravitaillements pour les coureurs

- aux 4<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> kilomètre pour le circuit 16,5 km
- au 4<sup>ème</sup> kilomètre pour le circuit 9 km
- à l'arrivée

## Droit à l'image

Par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 5 ans, dans le monde entier.

## Assurance

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de *GROUPAMA* (n° de police : 007013950106). Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé, du non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, de pertes, vols ou dégradation qui pourraient se produire lors de l'épreuve.

Responsabilité individuelle accident : il incombe à chacun de s'assurer personnellement.

## Sécurité

La sécurité est assurée par la protection civile. Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

## Abandon

En cas d'abandon, l'athlète devra prévenir le signaleur le plus proche. Le signaleur appellera le responsable de la course. En cas d'abandon, un véhicule viendra chercher le coureur pour le ramener sur le site des Grippeaux.

### Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni indemnité à ce titre.

### Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation autre que force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune indemnité à ce titre.

### Informations pratiques

- Parking à proximité du site de départ
- Douches au complexe des Grippeaux.
- Café offert aux participants avant le départ.